

**Coopération Solidarité Développement aux Postes et Télécommunications
148, Rue Raymond Losserand – 75014 PARIS**

CSDPTT

SMSI – Réunion intersessionnelle – Paris 15-18 juillet 2003

**Intervention au titre de la Plénière de la Société Civile
à la Réunion plénière du SC-2**

**Je m'appelle Jean-Louis FULLSACK. Je suis administrateur de l'ONG
Coopération, Solidarité, Développement aux Postes et Télécommunications (CSDPTT)
et j'interviens au nom d'un collectif d'ONG engagées dans un des objectifs essentiels du SMSI que son
jargon appelle « la réduction de la fracture numérique ».**

**Fortement engagé dans le processus du SMSI dès son début, CSDPTT a présenté de
nombreuses contributions et a activement participé au groupe de travail « Contenus et
Thèmes » de la Société Civile.**

**Les thèmes que j'ai l'honneur de vous présenter n'ont pas à notre avis la place qui leur revient dans nos
débats, eu égard à leur importance stratégique et au volume d'investissements qu'ils impliquent : je veux
parler de l'accès et de l'infrastructure des réseaux de télécommunication. Cela est d'autant plus
regrettable que ces deux thèmes ont été classés comme prioritaires par la Société Civile dans son projet
de Plan d'Action élaboré lors du PrepCom-2.**

Je rappelle les deux thèmes et les objectifs qui leur ont été assignés à l'issue du PrepCom-2.

- **Un accès au réseau de (télé)communications par village ou communauté représentative dans tous les
PeD d'ici à 2005, soit à l'issue du processus du SMSI.**
- **La mise en place et le développement des infrastructures des réseaux de télécommunication. Ainsi pour
l'Afrique, le déploiement d'un Réseau d'Interconnexion Africain (RIA) reposant en partie sur Panafstel
réhabilité et/ou renouvelé, complété par le réseau satellitaire RASCOM doivent être considérés comme
prioritaires.**

**Cependant nous considérons comme un pré-requis aux réponses à donner à l'accès et à l'infrastructure, le
déploiement de sources d'énergies renouvelables (SER) -adaptées aux conditions locales- pour les alimenter de
manière fiable, durable et globalement économique. Dans le cas de l'Afrique, les sources d'énergie
photovoltaïques doivent être préconisées.**

**D'autre part, le financement nécessaire aux investissements lourds pour la mise en oeuvre des accès et des
infrastructures doit être clairement précisé dans le Plan d'Action, en particulier pour l'ensemble de ses objectifs
prioritaires.**

**Pour fournir les ressources nécessaires au financement des investissements notamment d'infrastructure, nous
considérons que la préférence doit être donnée aux modes de collecte simples et donc rapides à mettre en oeuvre.
A titre d'exemple et pour l'Afrique sont ainsi à prendre en considération :**

- **Le retour à un système de tarification par répartition tel qu'il était pratiqué avant la réforme de 1998. La
plus-value ainsi dégagée sera affectée à un fonds d'investissement africain dédié à l'infrastructure des
réseaux. Selon les experts économiques les plus crédibles cette plus-value se situe entre 1 et 2 milliards
de dollars par an.**
- **L'arrêt des services de rappel (« call-back »), par ailleurs illégaux dans une grande partie des PeD, qui
ont détourné plus de 500 millions de dollars par an de revenus aux profit des sociétés étrangères et au
détriment des opérateurs africains¹.**
- **La « récupération » progressive du transit intra-africain (au fur et à mesure du développement des
infrastructures des réseaux africains), actuellement assuré à l'extérieur du continent, qui coûte aux
opérateurs africains de l'ordre de 400 Millions de dollars par an selon l'UIT.**

**Parallèlement, la révision, l'actualisation, le regroupement et le re-dimensionnement adéquat des projets
d'infrastructure en cours entraîneront des économies d'échelle importantes ; les conception et planification des
réseaux de télécommunications au niveau sub-régional préconisées par le NEPAD vont dans ce (bon) sens.
Dans ce contexte le projet Africa ONE (2 milliards de dollars d'investissement et technologiquement dépassé)
doit être abandonné et les avances de fonds effectuées par différents pays devront leur être restitués.**

Pour toutes ces raisons le collectif autour de CSDPTT demande que le Sous-Comité 2 –soutenu par la plénière des ONG- veuille bien examiner ses propositions et se prononcer en leur faveur. La preuve est ainsi apportée que pour les pays africains –et au-delà pour tous les PeD- une infrastructure des (télé)communications n'est non seulement à leur portée, mais que le potentiel de son financement est en grande partie dans leurs mains.

**Paris, le 17 juillet 2003
Jean-Louis Fullsack**

A propos de CSDPTT

ONG française, CSDPTT est formé par des cadres et agents de la poste et des télécommunications, son activité consiste –pour ce qui concerne le secteur télécommunications- en raccordement par voie hertzienne de villages et communautés isolées au réseau de télécommunications, à la formation des techniciens et utilisateurs des services mis en œuvre, ainsi qu'en conseil en ingénierie des réseaux dans différents pays africains.

1 On mentionnera aussi *Le grand vol de l'Internet en Afrique* (« The great African internet robbery ») qui dépouille l'Afrique de 500 millions de \$ par an, selon les chefs d'entreprises internet du Kenya (voir)